

# COMPLEXE SPORTIF



## Concours d'architecture Complexe sportif

Arrondissement de Saint-Laurent

**Programme sommaire du concours**

**3 août 2010**

**Appel de Candidatures 10-036**



Les travaux font l'objet d'une aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec

Ce projet s'inscrit dans le cadre du chantier Réalisons Montréal Ville UNESCO de design et bénéficie du soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la Conférence régionale des élus de Montréal et de la Ville de Montréal.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>1</b>
1.1	PROGRAMME SOMMAIRE	1
1.2	VISION	3
1.3	SITE	5
1.3.1	Localisation	5
1.3.2	Aire constructible	5
1.4	INTERVENANTS	5
<b>2.</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>7</b>
2.1	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	7
2.1.1	Objectifs	7
2.1.2	Le site et son aménagement	8
2.1.3	Concept d'implantation	8
2.1.4	Plan du site- objectifs de l'implantation	9
2.1.5	La qualité globale du construit	10
2.1.6	Orientation/autonomie	10
2.1.7	Sécurité	10
<b>3.</b>	<b>CONTRAINTES</b>	<b>11</b>
3.1	PLAN DU SITE AVEC LES CONTRAINTES EXISTANTES	11
3.2	BÂTIMENT	13
3.3	PROCESSUS DE CONCEPTION INTÉGRÉE	13
<b>4.</b>	<b>TABLEAU DES SUPERFICIES</b>	<b>14</b>
<b>5.</b>	<b>ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</b>	<b>15</b>

### ANNEXE 1 LISTE DES LOCAUX

## 1. DESCRIPTION DU PROJET

---

### 1.1 PROGRAMME SOMMAIRE

L'arrondissement de Saint-Laurent est heureux d'offrir à ses citoyens un tout nouveau *Complexe sportif* du XXI<sup>e</sup> siècle répondant aux besoins toujours croissants des clientèles sportives de Saint-Laurent ainsi qu'au dynamisme de ses associations.

Depuis quelques années, une croissance exceptionnelle de la population de Saint-Laurent, qui frôle les 90 000 habitants, fait en sorte que la demande pour les activités sportives est en constante augmentation. Ces fortes demandes font du nouveau *Complexe sportif* un incontournable.

D'une superficie d'environ 14 520 m<sup>2</sup>, bruts ce dernier permet de compléter la gamme d'activités sportives actuelles dans des espaces adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

Respectant les principes d'accessibilité universelle, le *Complexe sportif* est doté d'installations comprenant, entre autres, les plateaux sportifs suivant : une piscine et un bassin récréatif, un terrain de soccer, une palestre gymnique, un gymnase, une salle multifonctionnelle et une salle d'entraînement. De plus, son hall d'accueil lumineux avec, à proximité, un café ainsi qu'une aire de repos, offre aux usagers des espaces de rencontre et de détente agréables à fréquenter. Finalement, des bureaux administratifs, autant pour le personnel que les organisations bénévoles, complètent les espaces.

En plus d'assurer sa mission traditionnelle en sports et en loisirs, le *Complexe sportif* de Saint-Laurent offre un milieu de vie de qualité à l'ensemble de ses citoyens, individuellement ou en famille, laurentiens de longue date ou nouveaux arrivants.

La population reconnaît ce lieu comme le symbole de la pratique sportive de Saint-Laurent. De cet espace rayonne le dynamisme de tous les laurentiens.

Le *Complexe sportif* innove par sa localisation stratégique sur l'axe civique du boulevard Thimens où l'on retrouve, dans un rayon de 1,5 km, une importante activité humaine qui s'ajoute à la population résidentielle. Il y a ainsi l'École secondaire Saint-Laurent, l'aréna Raymond-Bourque, la nouvelle bibliothèque, centre d'exposition et réserve muséale du Musée des maîtres et artisans du Québec, le parc Marcel-Laurin et son boisé, le Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci et un important secteur commercial et industriel.

Un lien intérieur avec l'École secondaire Saint-Laurent de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys permet d'offrir des activités physiques aux étudiants dans le cadre de leurs activités scolaires. À proximité de la piscine du *Complexe sportif*, le bassin actuel de l'École Saint-Laurent sert de bassin d'entraînement. Ainsi, ces deux bassins offrent la possibilité de tenir des compétitions aquatiques de niveau provincial.

Situé au croisement du parc Marcel-Laurin et du parc linéaire constituant un trait d'union entre les installations de l'axe civique, le concept propose une **architecture en dialogue entre le côté urbain et les parcs**. Ce bâtiment est remarquable quant à sa signature et sa contribution à la mise en valeur de l'axe civique et des parcs.

Le parc Marcel-Laurin est un pôle majeur d'activités sportives dans l'arrondissement avec l'aréna et ses deux patinoires, ses 16 terrains de soccer, une piste d'athlétisme de calibre international, une aire de lancer ainsi que ses 6 terrains de tennis. Durant les journées de forte affluence en période estivale, près de 2 000 personnes peuvent s'y retrouver. Un lien entre le *Complexe sportif* et les parcs est essentiel afin de créer **une synergie entre toutes les installations**.

Le *Complexe sportif* crée un nouvel espace très attrayant et accessible à l'ensemble des citoyens. Il constitue une plus-value importante et originale pour le citoyen, il ouvre un nouveau **lieu social, démocratique** et significatif dans l'arrondissement.

La polyvalence de ses locaux et la possibilité d'une offre d'activités sportives des plus variées, le *Complexe sportif* est un **lieu social et communautaire significatif**. Il offre à l'ensemble des citoyens de Saint-Laurent un lieu sécuritaire où ils peuvent s'épanouir grâce à des activités qui répondent à leurs besoins dans un espace public convivial des plus modernes, assurant une équité d'accès à tous les citoyens.

Son programme inclut les secteurs suivants :

- **Entrée principale et l'accueil**

Le hall d'accueil est spacieux et lumineux, avec de larges ouvertures sur l'extérieur.

- **Piscine et bassin récréatif**

La piscine de 25 m dotée de 8 corridors permet aux clubs aquatiques d'offrir leurs services dans un bassin répondant aux normes FINA. Le bassin récréatif, avec son entrée plage, permet aux familles de jouer en toute sécurité dans la section des jeux d'eau et glissade ou de suivre des activités de conditionnement physique aquatique dans une section du bassin comprenant un niveau d'eau approprié. Pour compléter cet espace, des gradins permettent d'accueillir parents et supporteurs. De plus, nous y retrouvons des vestiaires, des espaces de soutien et mécaniques.

- **Terrain de soccer**

Avec son terrain à onze joueurs, divisible en trois terrains à sept joueurs, le soccer intérieur devient un espace convoité; il est équipé de gradins et de salles des joueurs.

Grâce à sa polyvalence, cet espace accueille, outre le soccer, une multitude d'activités.

- **Palestre**

La palestre devient le tout nouveau lieu d'entraînement du club de gymnastique GYMSLIC de Saint-Laurent.

- **Gymnase**

Le gymnase est un espace polyvalent et une variété de sports peuvent s'y pratiquer.

- **Salle multifonctionnelle**

- **Salle d'entraînement**

- **Administration**

- **Aménagement extérieur**

- La phase 1 comprend le pourtour du nouveau bâtiment et les accès.
- La phase 2 inclut le design urbain pour la partie du site non inclus dans la phase 1.

- **Stationnement**

Le stationnement existant a 260 cases : lors de la construction du *Complexe sportif*, la partie de stationnement affectée, dans la phase 1, sera réaménagée, conformément à la nouvelle réglementation sur les stationnements.

Pour la phase 2, le stationnement peut être remanié au complet, conformément à la nouvelle réglementation sur les stationnements.

## 1.2 VISION

Le *Complexe sportif*, le carrefour des activités physiques et sportives de l'arrondissement de Saint-Laurent, un lieu de rassemblement **multifonctionnel**, **vert** et **vivant**.

À travers une offre d'activités physiques variées, le *Complexe sportif* de Saint-Laurent devient **un lieu de rencontre** et d'intégration pour tous les citoyens. Il permet l'interaction des individus en offrant la pratique d'activités sportives qui favorisent chez les participants une meilleure santé et un bien-être accru.

Le *Complexe sportif* est un milieu de vie accueillant, où les familles jouissent d'un espace agréable autant pour les parents que les enfants, du nourrisson à l'adolescent. Elles y côtoient, entre autres, les clientèles aînées qui participent aux nouvelles activités spécialement développées pour elles.

Bâtiment vert, avec l'**obligation** d'obtenir la certification LEED Canada NC 1.0 de niveau Or, **il est un projet exemplaire en termes de développement durable**. Il est un **symbole emblématique** pour tous les citoyens, tant par sa localisation et sa vocation, que par l'**excellence de son architecture** et de son design. Tout en gardant une échelle humaine, l'édifice séduit, par sa transparence tant vers le parc qu'à l'intérieur, sa luminosité et son intégration harmonieuse aux parcs.

L'intégration même de l'ensemble de ses paramètres est novatrice. Elle permet d'atteindre les plus hauts standards en matière de confort, de sécurité et de fonctionnalité.

Les citoyens sont fiers de ce nouveau bâtiment vert. Peu importe leur âge ou leur origine, ils sont attirés par son design et s'y sentent à l'aise. Ils s'approprient le hall principal qui devient un lieu d'information et de découverte. Le café adjacent est un lieu de rendez-vous, de détente et d'échanges. En entrant dans l'édifice, les citoyens sont certains qu'il s'y passe toujours quelque chose d'intéressant.

Enfin, à toutes les étapes du projet, et dans toutes ses composantes, trois notions fondamentales et intimement liées transparaissent : un *Complexe sportif multifonctionnel*, **vert** et **vivant**.

### Multifonctionnel

- Des espaces accessibles universellement;
- Des espaces qui permettent une offre variée pour les clientèles de toutes les origines, âges, sexes ou capacités;
- Des espaces adaptés aux besoins, actuels et futurs, de toutes ses clientèles.

### Vert

- Bâtiment exemplaire en termes de développement durable;
- Certifié LEED Canada NC 1.0 de niveau Or;
- En lien avec le parc linéaire;
- En dialogue avec le parc Marcel-Laurin;
- Bénéficiant d'un aménagement paysager mettant en valeur le site.

### Vivant

- Une architecture qui favorise la lumière naturelle avec des espaces aérés et accueillants;
- Une programmation évolutive qui permet à tous les laurentiens de s'épanouir et d'améliorer leur qualité de vie à l'intérieur d'activités physiques stimulantes;
- Des organismes partenaires actifs à l'écoute des besoins des clientèles;
- Un personnel chaleureux et accueillant jouant un rôle de facilitateur;
- Un espace animé et dynamique;
- Des compétitions de niveaux local, régional et provincial permettant le développement des athlètes laurentiens.



### 1.3 SITE

L'arrondissement est situé au cœur de l'île de Montréal, à proximité des grands axes de circulation. Avec ses 42,8 km<sup>2</sup>, c'est le deuxième plus grand arrondissement de Montréal. En 2009, il comptait 86,700 citoyens. Sa population est en croissance constante depuis plus de 40 ans.

Le territoire de l'arrondissement se partage distinctement entre les zones industrielles et les zones résidentielles.

Ce site est en partie une propriété de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Il est situé entre le boulevard Thimens et le parc Marcel-Laurin. Une opération cadastrale sera réalisée afin que le *Complexe sportif* soit localisé sur un lot distinct. Une entente sera réalisée avec la Commission scolaire pour permettre la construction sur leur terrain.

#### 1.3.1 Localisation

Le site, au 2385 Thimens, jouit d'une localisation privilégiée et son usage futur permettra de consolider le caractère civique du boulevard Thimens. Il est délimité au nord par le parc Marcel-Laurin, à l'est par l'aréna Raymond-Bourque, au sud par le boulevard Thimens et à l'ouest par l'édifice Émile-Legault de l'école secondaire Saint-Laurent.

À partir du carrefour de deux artères importantes (Cavendish et Thimens) se crée l'axe civique que forment sur le boulevard Thimens vers l'est : le Centre opérationnel ouest du SPVM, la nouvelle bibliothèque, centre d'exposition et réserve muséale du Musée des maîtres et artisans du Québec (ouverture prévue fin 2012), deux maisons d'enseignement, l'aréna Raymond-Bourque, le Centre des loisirs et le parc Marcel-Laurin.

#### 1.3.2 Aire constructible

L'aire constructible représente l'emplacement du *Complexe sportif* défini en fonction de l'estimation budgétaire de la firme externe Macogep. Celle-ci n'est pas imposée, mais elle représente une contrainte d'implantation liée au budget.

### 1.4 INTERVENANTS

Le projet se déroule en collaboration avec plusieurs services et organismes, tant au niveau de la définition des besoins que des étapes d'approbation.

#### Ville de Montréal

- Arrondissement de Saint-Laurent

L'arrondissement de Saint-Laurent a pour mandat de réaliser le projet, depuis la définition des besoins jusqu'à la mise en service du bâtiment; il en assumera les opérations et l'entretien.



L'arrondissement est responsable de l'émission du permis de construction et du respect du P.I.I.A.

- Service des immeubles et des systèmes d'information, Direction stratégies et transactions immobilières
- Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Direction des sports
- Bureau Design Montréal

Organisme relevant de la Ville de Montréal, bureau Design Montréal appuie l'arrondissement de Saint-Laurent dans l'application des objectifs de qualité découlant du statut de métropole du design. Il est un des producteurs du chantier Réalisons Montréal, Ville UNESCO de design, lequel accorde une aide financière pour la tenue du concours.

### **Le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT)**

Les travaux font l'objet d'une aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec.

### **Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys**

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est un acteur important dans le cadre du projet. Actuellement propriétaire du terrain, l'entente entre la *Ville* et la commission scolaire permettra la réalisation du *Complexe sportif*.

### **Les organismes sportifs de l'arrondissement Saint-Laurent**

- Association de football amateur de Saint-Laurent
- Club d'athlétisme de Saint-Laurent Sélect inc.
- Club de conditionnement physique Saint-Laurent inc.
- Comité de baseball amateur de Saint-Laurent inc.
- Comité Hockey Saint-Laurent
- Comité Olympiques spéciaux Québec
- Club de karaté Kio Saint-Laurent
- Club de soccer mineur de Saint-Laurent inc.
- Club de Tai Chi Saint-Laurent inc.
- Club de Volleyball de Saint-Laurent

- Club de Basketball de Saint-Laurent
- Club Gymslic Saint-Laurent inc.
- Club des maîtres-nageurs de Saint-Laurent
- Club de nage synchronisée Saint-Laurent inc.
- Club de natation de Saint-Laurent inc.
- Club de patinage artistique de Saint-Laurent
- L'Association de ringuette de Saint-Laurent inc.
- Club de judo Budokan de Saint-Laurent

## 2. OBJECTIFS

### 2.1 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'arrondissement de Saint-Laurent souhaite construire un *Complexe sportif* axé sur la qualité des services offerts à ses citoyens. Le bâtiment participera directement à cette offre de services et devra répondre au haut niveau de qualité souhaitée autant par son aménagement fonctionnel que ses concepts esthétiques. Il reflétera les préoccupations de l'arrondissement en ce qui a trait au développement durable, à la santé et sécurité au travail, à l'ergonomie, au design, à la sécurité, à l'accessibilité universelle et intégrera ces préoccupations dans chacune de ses composantes.

#### 2.1.1 Objectifs

- Fournir des installations sécuritaires, flexibles et adéquates pour la pratique sportive et récréative.
- Offrir une gamme complète de services en tout temps.
- Disposer d'un complexe universellement accessible.
- Faciliter l'intégration des nouveaux immigrants.
- Accueillir des événements sportifs régionaux.
- Permettre aux athlètes d'être plus performants et plus compétitifs.
- Favoriser des retombées lors d'événements sportifs d'envergure.
- Permettre un accès facile aux piétons, en vélo, en automobile et en moyen de transport collectif.

- Mettre en valeur le parc Marcel-Laurin.
- Obtenir la certification LEED Canada NC 1.0 de niveau Or.

### 2.1.2 Le site et son aménagement

L'implantation choisie, sur l'axe civique du boulevard Thimens, en bordure du parc Marcel-Laurin et à proximité de son boisé, représente une belle occasion de dialogue entre l'urbain et le naturel et ce potentiel devra être exploité. Le rôle civique, scolaire et récréatif de ce secteur doit être renforcé.

Une attention particulière devra être apportée à l'implantation, à l'intégration et à l'aménagement du terrain. Le concept devra respecter les critères et objectifs du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) applicable.

L'aménagement sera planifié en deux (2) phases. La phase 2 pourrait se réaliser à une étape future non déterminée après la réalisation de la phase 1.

L'aménagement extérieur en phase 1 couvre :

- le pourtour du bâtiment;
- le stationnement existant affecté, s'il y a lieu;
- la terrasse extérieure;
- un axe de circulation paysagé pour piétons et cyclistes à partir du *Complexe sportif* vers le boulevard Thimens et le parc Marcel-Laurin;
- la tranchée pour relier le *Complexe sportif* aux services municipaux;

L'aménagement extérieur en phase 2 couvre :

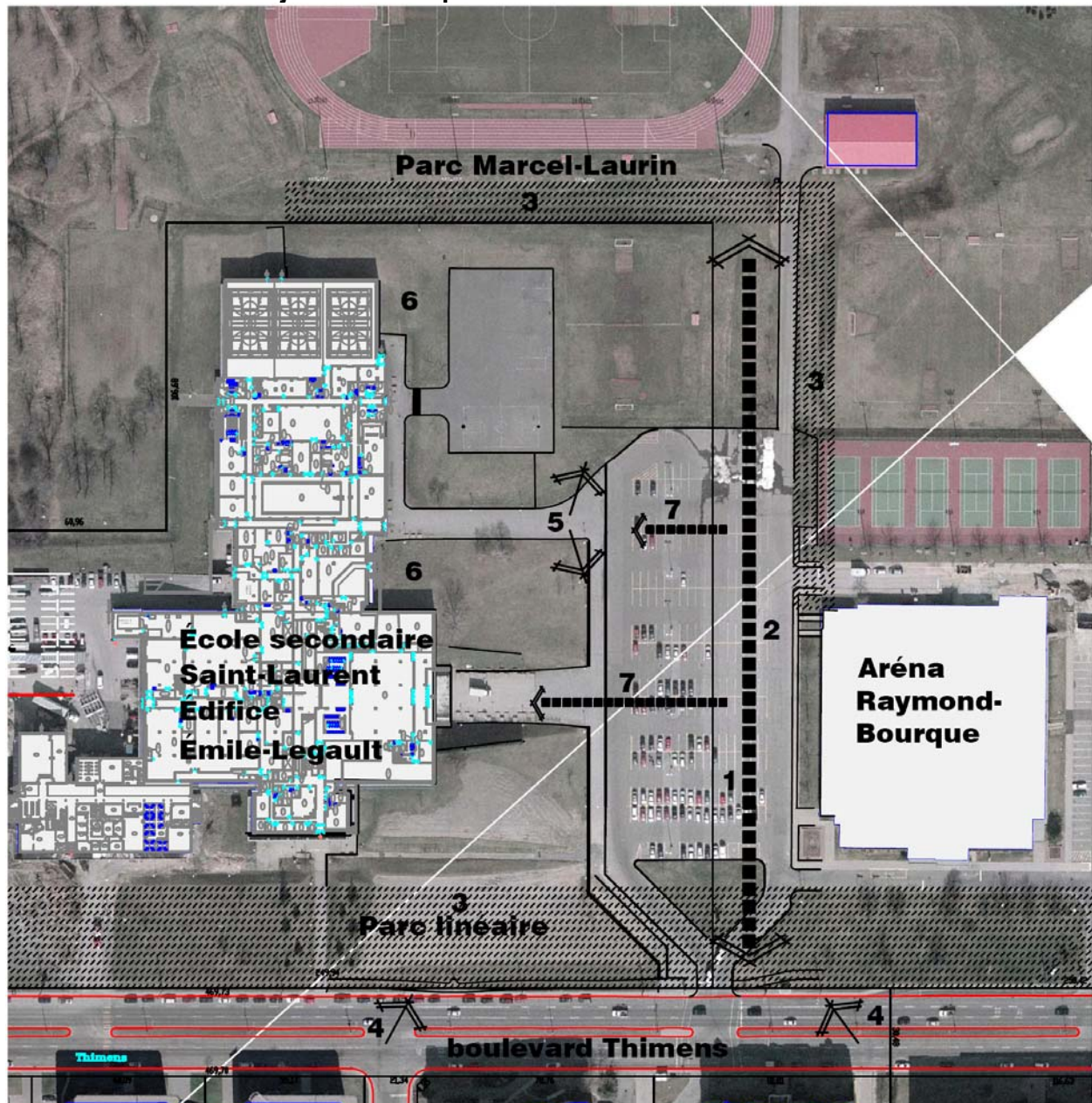
- le design urbain pour la partie du site non inclus dans la phase 1 incluant le réaménagement du stationnement existant.

### 2.1.3 Concept d'implantation

L'emplacement du bâtiment n'étant pas imposé, il dépendra de l'analyse du concepteur découlant des objectifs et critères visés, des contraintes du site, des principes de développement durable, des principes d'accessibilité universelle, des parcs, des accès souhaités et des contraintes budgétaires.

Bien que l'emplacement du *Complexe sportif* ne soit pas imposé, nos estimations indiquent que le bâtiment se situe près du parc Marcel-Laurin afin d'éviter le réaménagement d'une partie importante du stationnement. Toutefois, le budget inclut le réaménagement des parties du stationnement existant affectées par les travaux en phase 1.

2.1.4 Plan du site- objectifs de l'implantation



Légende du plan :

- .1 Créer à partir de l'entrée existante sur le boulevard Thimens, un **axe visuel structurant** vers le parc Marcel-Laurin.
- .2 Créer en parallèle à partir de cet axe, un **axe de circulation paysager** pour piétons cyclistes et véhicules.

- .3 Maximiser les espaces verts **et minimiser l'emprise du bâtiment dans le parc Marcel-Laurin.**
- .4 Assurer au *Complexe sportif* **une forte présence** à partir du boulevard Thimens.
- .5 Le *Complexe sportif* doit **établir un dialogue** entre le boulevard Thimens, le parc linéaire et le parc Marcel-Laurin. Par son implantation, le *Complexe sportif* participe aussi à la mise en valeur des installations existantes.
- .6 Planifier l'implantation en évitant de créer entre l'école et le *Complexe sportif* des **enclaves, des recoins** ou des saillies qui pourraient servir d'endroits difficiles à surveiller et poser des problèmes de sécurité.
- .7 Aménager les accès incluant le débarcadère vers le *Complexe sportif* et vers l'édifice Émile-Legault à partir de l'axe de circulation de façon à **assurer la fluidité** des circulations.

### 2.1.5 La qualité globale du construit

Le bâtiment à concevoir devra donc offrir une certaine **flexibilité** dans ses espaces et leur aménagement.

La **qualité de conception** se traduira d'un point de vue fonctionnel par l'utilisation optimale des espaces construits, la priorisation exemplaire des liens de proximité, la facilité d'orientation et l'adéquation de chaque composante au programme.

### 2.1.6 Orientation/autonomie

L'arrondissement de Saint-Laurent souhaite une accessibilité fluide et naturelle pour la clientèle qui fréquentera le bâtiment, et ce, dès la première visite. Un bâtiment lisible facilite la compréhension de son organisation interne.

En plus d'offrir une lecture claire des espaces, le concept doit intégrer l'organisation spatiale et la signalisation.

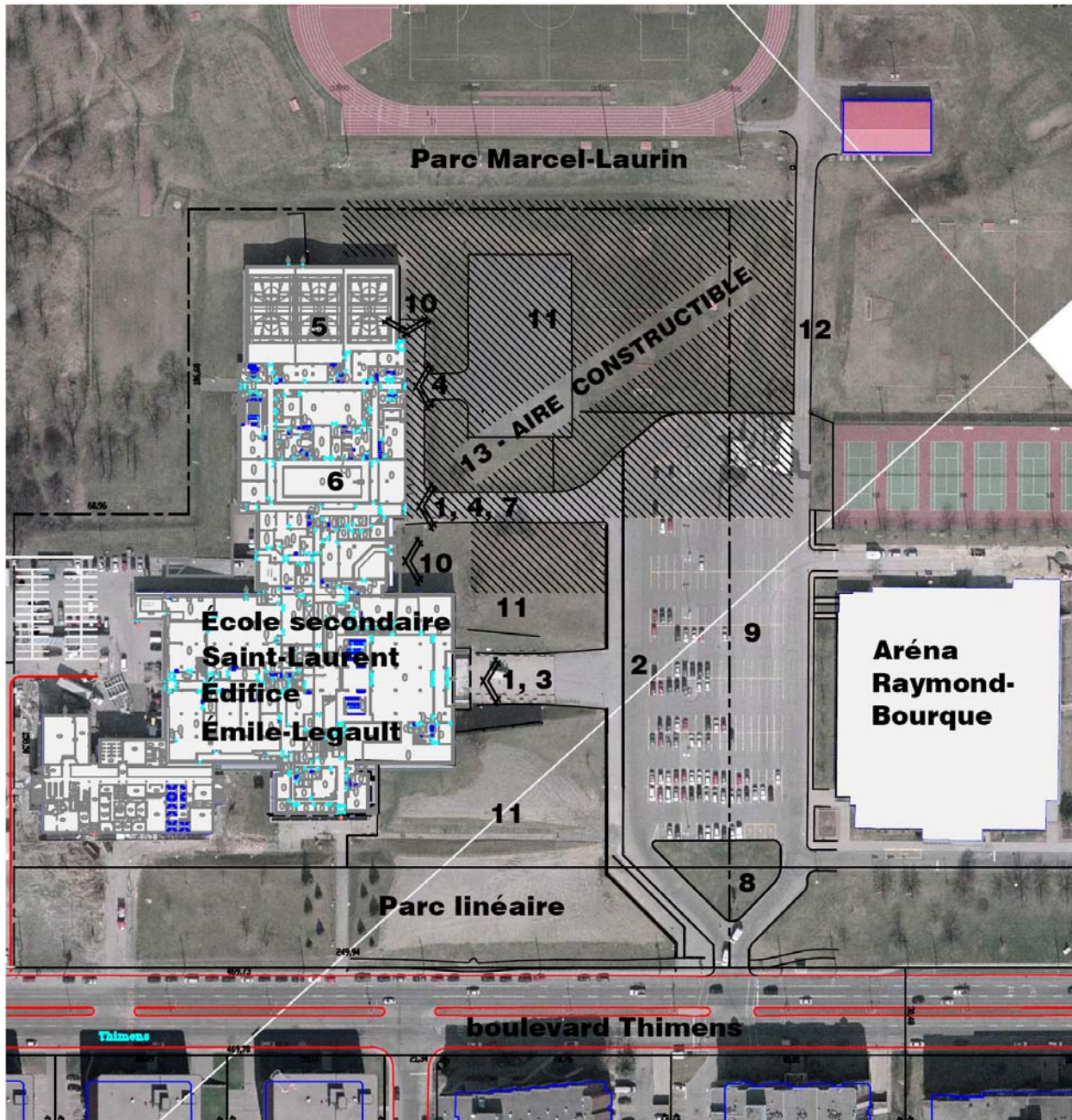
### 2.1.7 Sécurité

Le bâtiment sera conçu de manière à inspirer aux usagers et au personnel un sentiment de sécurité, tout en réduisant les risques d'infraction et de vandalisme.



### 3. CONTRAINTES

#### 3.1 PLAN DU SITE AVEC LES CONTRAINTES EXISTANTES



Légende du plan :

- .1 L'école doit rester opérationnelle durant les travaux et les 2 entrées sont conservées soit, l'entrée des étudiants et l'entrée des plateaux sportifs à partir du stationnement.

- .2 Le débarcadère des autobus scolaires face à l'entrée des étudiants doit être **conservé ou réaménagé** dans les zones affectées.
- .3 L'entrée des étudiants de l'école doit être le plus éloignée possible de la nouvelle entrée du *Complexe sportif* afin d'éviter les croisements entre les deux (2) types d'utilisateurs.
- .4 À partir du *Complexe sportif*, on doit avec **au moins un lien intérieur** pouvoir accéder aux plateaux sportifs de l'école.
- .5 Une proximité entre la palestre du *Complexe sportif* et les plateaux sportifs de l'école est requise afin de permettre le **transport d'équipements sportifs** entre l'édifice Émile-Legault et le *Complexe sportif*.
- .6 Une **proximité** entre la piscine du *Complexe sportif* et la piscine de l'édifice Émile-Legault est requise afin de permettre aux nageurs lors de compétitions d'utiliser la piscine de l'école comme bassin d'échauffement.
- .7 L'entrée au bloc sportif de l'édifice Émile-Legault **doit rester accessible en tout temps**, car elle permet aux usagers d'accéder à ces espaces lorsque l'école est fermée comme en soirée ou les fins de semaine. L'entrée du *Complexe sportif* ne peut être considérée comme une entrée pour le bloc sportif de l'école.
- .8 L'entrée d'accès du stationnement à partir du boulevard Thimens doit être **conservée à son emplacement actuel**. Elle pourrait par contre être réaménagée de façon à permettre une circulation plus sécuritaire pour les piétons.
- .9 L'offre en stationnement minimale doit être de **260 cases**.
- .10 Les autres sorties d'**issues** existantes de l'édifice Émile-Legault doivent être conservées.
- .11 Les **trois talus** de 1.2 m, 3 m et 3.8 m. auront des répercussions budgétaires importantes dans l'aménagement du site.
- .12 Un chemin vers le parc Marcel-Laurin est essentiel.
- .13 L'aire constructible représente l'emplacement du *Complexe sportif* défini en fonction de l'estimation budgétaire de la firme externe Macogep, avec un axe de circulation paysagé pour piétons et cyclistes vers le boulevard Thimens et le parc Marcel-Laurin.



### 3.2 BÂTIMENT

Les contraintes qui s'appliquent au bâtiment sont les suivantes :

- Localiser l'entrée principale du *Complexe sportif* pour qu'elle soit bien visible à partir du boulevard Thimens.
- Localiser une entrée vers le *Complexe sportif* facile à utiliser pour les usagers en provenance du parc Marcel-Laurin.
- À la jonction des bâtiments, pour des raisons budgétaires, limiter les impacts des modifications sur l'enveloppe architecturale de l'édifice Émile-Legault.
- Orienter le bâtiment de façon à minimiser les impacts environnementaux, notamment en ce qui concerne l'accumulation de la neige, le vent, le bruit et les émanations de la circulation.
- Le *Complexe sportif* fait l'objet d'un PIIA.
- Le nombre d'étages doit tenir compte des besoins de surveillance et d'orientation.

### 3.3 PROCESSUS DE CONCEPTION INTÉGRÉE

Le projet fait l'objet d'un processus de conception intégrée qui contribue à améliorer la qualité du projet de manière significative. Les exigences techniques qu'il impose visent un rendement énergétique très élevé et tiennent compte des répercussions environnementales.

## 4. TABLEAU DES SUPERFICIES

FONCTION	PROJETÉ
<b>SECTEUR 1000 : RÉCEPTION ET ESPACES ADMINISTRATIFS</b>	
SUPERFICIE programmée	914

<b>SECTEUR 2000 : PISCINE ET SOUTIEN</b>	
SUPERFICIE programmée	2547

<b>SECTEUR 3000 : GYMNASSE, PALESTRE</b>	
SUPERFICIE programmée	1430

<b>SECTEUR 3500 : SOCCER</b>	
SUPERFICIE programmée	6690

<b>SECTEUR 4000 : SALLES POLYVALENTES</b>	
SUPERFICIE programmée	270

<b>SECTEUR 5000 : ESPACE DE SOUTIEN</b>	
SUPERFICIE programmée	1171

SOUS-TOTAL programmé net		13022
Circulation et murs	11,5%	1498
SUPERFICIE BRUTE REQUISE		14520
Ratio net / brut		89,7%

## 5. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

- Engagement officiel du lauréat février 2011
- Dépôt des plans et devis préliminaires mai 2011
- Dépôt des plans et devis définitifs janvier 2012
- Lancement de la soumission janvier 2012
- Octroi mars 2012
- Construction mars 2012-oct.2013
- Mise en service et LEED oct.2013-déc.2014
- Inauguration décembre 2013
- Obtention de la certification LEED Canada Nc, 1.0 de niveau Or été 2014

**ANNEXE 1 LISTE DES LOCAUX**

# Construction d'un complexe sportif • Arrondissement de Saint-Laurent

## Programme sommaire du concours

## Concours d'architecture

Espace	m <sup>2</sup> nets requis	Capacité (personnes)	Norme	Groupe spatial	Lien de proximité	Informations additionnelles	
<b>SECTEUR 1000 : RÉCEPTION ET ESPACES ADMINISTRATIFS</b>				○	2104 3553		
<b>Groupe 1100 : Entrée principale</b>							
1100.1	Vestibule	9		●	1101		
1100.2	Vestibule	7		●	1101		
1101	Hall principal	260	140	1,85 mc / pers.	●	1100.1 1100.2 1102 1103 1104 1105 1107 1108 1109 1112 1201 1601 2106 2106	Place centrale donnant accès aux services et à la réception, café, aire de repos et circulations verticales.
1102	Café	90	44		●	1101 1105 1106 1110 2601	11 tables et 44 chaises amovibles
1103	Téléphone public	3			●	1101	2 téléphones
1104	Présentoirs et signalisation sur pied	5			●	1101	Tableau sur pied
1105	Aire de repos	50	20		●	1101 1102	Fauteuils
1106	Distributrices	17			●	1102	4 distributrices
1107	Toilettes publiques hommes	30		6 WC/ 400 pers.	● ○	1101 1108 1109 5302.2	6 toilettes incluant 1 cabine adaptée
1108	Toilettes publiques femmes	50		11 WC/ 350 pers.	● ○	1101 1107 1109 5302.2	11 toilettes incluant 1 cabine adaptée
1109	Toilette adaptée unisexe	5		1 WC / 50 pers.	● ○	1101 1107 1108 5302.2	1 toilette avec lavabo
1110	Espace de restauration	18			●	1111	
1111	Comptoir de service café	10			●	1102 1110	
1112	Haite famille	12			●	1101	
<b>Sous-total</b>		<b>566</b>	<b>204</b>				
<b>Groupe 1200 : Administration et billetterie</b>				●	1400		
1201	Comptoir d'accueil / billetterie	21	3		●	1101 1404	
1202	Chef de division	15	1		○	1204	bureau fermé
1204	Aire ouverte : Chef de section, Chef de section adjoint, animateurs sports-loisirs (sports indiv. et sports d'équipe) et secrétaire	85	10		○	1202	Appariteurs et entraîneurs qui travailleront dans les équipements suivants : gymnase, palestres, salle multifonctionnelle, salle d'entraînement.
1205	Salle de rencontre multifonctionnelle	45		24 pers/ salle	● ○	1208 1500	Subdivisible en 2 salles
1207	Vestiaire des employés	4					
1208	Rangement pour salle de rencontre multi.	4			●	1205	incluant dépôt audiovisuel
1210	Toilettes hommes	5		1 WC / 25 pers.	○	1211	1 toilette avec lavabo
1211	Toilettes femmes	5		1 WC / 25 pers.	○	1210	1 toilette avec lavabo
<b>Sous-total</b>		<b>184</b>	<b>14</b>				

## Construction d'un complexe sportif • Arrondissement de Saint-Laurent

### Programme sommaire du concours

### Concours d'architecture

Espace	m <sup>2</sup> nets requis	Capacité (personnes)	Norme	Groupe spatial	Lien de proximité	Informations additionnelles
<b>Groupe 1300 : Bureaux Secteur Piscine</b>				●	1200	
1301	Bureau association natation - CNSL	10	1	○	2100	
1302	Coordonnateur aux activités aquatiques	13	1	●	2100 1303	
1303	Bureau aquatique administratif	28	4	●	2100 1302	bureaux ouverts (4 responsables aqua.)
1304	Bureau Nage Synchro et Maîtres Nageurs	10	1	○	2100	
	<b>Sous-total</b>	<b>61</b>	<b>7</b>			
<b>Groupe 1400 : Soutien au personnel</b>				●	1200	
1401	Photocopieur	8				
1402	Papeterie / Dépliants	10				
1403	Salle du personnel	20	10 pers. / salle			Cuisinette
1404	Bureau et dépôt sécuritaire	10		●	1201	Dépôt sécuritaire
	<b>Sous-total</b>	<b>48</b>	<b>0</b>			
<b>Groupe 1500 : Bureaux des associations</b>				○	1205	
1501	Bureau dédié soccer	20	2			
1502	Bureau dédié athlétisme	10	1			
1503	Bureau dédié conditionnement physique / Carrefour des aînés	10	2			
	<b>Sous-total</b>	<b>40</b>	<b>5</b>			
<b>Groupe 1600 : Services connexes</b>						
1601	Salle de premiers soins	15		●	1101 3552	Incluant une toilette de 5 m <sup>2</sup> accès facile pour l'urgence
	<b>Sous-total</b>	<b>15</b>	<b>0</b>			
<b>SECTEUR 2000 : PISCINE ET SOUTIEN</b>				○	Piscine, Édifice Émile-Legault	
<b>Groupe 2100 : Piscine</b>				●	1302 1303	
				○	1301 1304 5307	
2101	Piscine de 25 mètres	558	255	○	2104	Bassin : 25 mètres - 8 couloirs de 2.5 m chacun, Rampe et escalier pour accès universel
2102	Plage autour des bassins + observation	924		●	2105 2106 2107 2301 5302.3 2401 2402 2403	
				○	5305	
2103	Bassin récréatif	300	215			Plage progressive et jeux d'eau et de corridors de nage de 2.5m de largeur Rampe pour accès universel
2104	Gradins	89	80	○	1100 2101	Côté 25 m, accès par corridor et non piscine, Utilisés durant les événements et observation durant les cours
2105	Bureau des sauveteurs	30	3	●	2102 2106 2404	
2106	Premiers soins piscine	13		●	1101 2102 2105	1 lavabo et 1 toilette
2107	Salle de régie	10	2	●	2102	Pour la piscine et le bassin seulement
	<b>Sous-total</b>	<b>1924</b>	<b>555</b>			

# Construction d'un complexe sportif • Arrondissement de Saint-Laurent

## Programme sommaire du concours

## Concours d'architecture

Espace		m <sup>2</sup> nets requis	Capacité (personnes)	Norme	Groupe spatial	Lien de proximité	Informations additionnelles
<b>Groupe 2300 : Soutien aux utilisateurs</b>							
2301	Rangement piscine	65			●	2102	Dépôt facilement accessible de la plage
	<b>Sous-total</b>	<b>65</b>	<b>0</b>				
<b>Groupe 2400 : Vestiaires publics</b>							
					○	3101 3201 4101 4103	
2401	<b>Vestiaire familial</b>				●	2102 2405 2406	
	Casiers	12	80	0,15			80 casiers de 380 mm de largeur
	Aire d'habillage / circulation	108		0,46			
	Douches	15					6 douches + 1 douche adaptée
	Cabines de déshabillage	28		3,5			8 aires de déshabillage à 3,5 m <sup>2</sup> chaque
	Toilettes	24					3 toilettes femme, 3 toilettes homme, 1 toilette enfant, 1 lavabo enfant 6 lavabos
	Toilette adaptée unisexe	5					1 toilette avec lavabo
	Sas	6					Espace pour poussettes
	<b>Sous-total</b>	<b>198</b>	<b>80</b>				
2402	<b>Vestiaires femmes</b>				●	2102 2406	
	Casiers	8,2	68	0,12			68 casiers de 305 mm de largeur
	Aire d'habillage / circulation	83,8		0,46			
	Douches	15					6 douches + 1 douche adaptée
	Cabine de déshabillage	12		2			6 aires de déshabillage à 2 m <sup>2</sup> chaque
	Toilettes	13					3 toilettes et 3 lavabos
	Toilette adaptée	5					1 toilette avec lavabo
	Sas	6					
	<b>Sous-total</b>	<b>143</b>	<b>68</b>				
2403	<b>Vestiaires hommes</b>				●	2102 2405	
	Casiers	8,2	68	0,12			68 casiers de 305 mm de largeur
	Aire d'habillage / circulation	71,8		0,46			
	Douches	15					6 douches + 1 douche adaptée
	Cabine de déshabillage	4					2 aires de déshabillage à 2 m <sup>2</sup> chaque
	Toilettes	13					3 toilettes et 3 lavabos
	Toilette adaptée	5					1 toilette avec lavabo
	Sas	6					
	<b>Sous-total</b>	<b>123</b>	<b>68</b>				
2404	<b>Vestiaires du personnel piscine / mixte</b>				●	2105	
	Casiers	4,2	35	0,12			50 demi-casiers
	Aire d'habillage	26,8					
	Douches	4					2 douches fermées avec cabine d'habillage
	Toilette	5					1 toilette et 1 lavabo
	Vestibule d'entrée	incl..					Espace pour bottes d'hiver
	<b>Sous-total</b>	<b>40</b>	<b>35</b>				



# Construction d'un complexe sportif • Arrondissement de Saint-Laurent

## Programme sommaire du concours

## Concours d'architecture

Espace	m <sup>2</sup> nets requis	Capacité (personnes)	Norme	Groupe spatial	Lien de proximité	Informations additionnelles
<b>2405 Vestiaire tampon #1</b>				●	2401 2403	Liens avec vestiaires Homme / Famille
Casiers	6	40	0,15			40 casiers de 380 mm de largeur
Aire d'habillage	21					
<b>Sous-total</b>	<b>27</b>	<b>40</b>				
<b>2406 Vestiaire tampon #2</b>				●	2401 2402	Liens avec vestiaires Femme / Famille
Casiers	6	40	0,15			40 casiers de 380 mm de largeur
Aire d'habillage	21					
<b>Sous-total</b>	<b>27</b>	<b>40</b>				

Groupe 2600 : Espace extérieur						
2601	Terrasse	150	(100)		●	1102

SECTEUR 3000 : GYMNASSE, PALESTRE				○	Gymnase, Édifice Émile-		
Groupe 3100 : Gymnase et soutien							
3101	Gymnase simple	540	200		○ ● ●	2400 3102 3103	Hauteur 8.5 m Dimensions (18 m X 30 m) (quatre terrains de badminton) Activités de groupe
3102	Rangement	40			●	3101	
3103	Bureau appareteur	10			●	3101	
<b>Sous-total</b>		<b>590</b>	<b>200</b>				

Groupe 3200 : Palestre							
3201	Palestre	780	50		○ ● ●	2400 3202 3203	Hauteur 7 m, hamais pour trampoline (30 m X 26 m) ancrages aux plafond Baie vitrée pour observation
3202	Rangement	30			●	3201	
3203	Salle des entraîneurs	30	2		●	3201	Espace vitré sur la palestre, 2 bureaux, 15 crochets et banc avec rangement intégré pour 15
<b>Sous-total</b>		<b>840</b>	<b>52</b>				

SECTEUR 3500 : SOCCER							
Groupe 3550 : Aire de soccer intérieure							
3551	Aire de jeux	4950					Un grand terrain pour 11 joueurs : - (57 m x 95m x 15m haut) - 3 terrains pour le jeu à 7 joueurs
3552	Dégagement au pourtour (3m)	906			● ○	1601 3557 3558 3559  3554 3553	Porte de garage vers l'extérieur

## Construction d'un complexe sportif • Arrondissement de Saint-Laurent

### Programme sommaire du concours

### Concours d'architecture

Espace		m <sup>2</sup> nets requis	Capacité (personnes)	Norme	Groupe spatial	Lien de proximité	Informations additionnelles
3553	Gradins	335	310		○	1100 3552	
3554	Salles des joueurs	180	144	12 pers. / vestiaire	● ○	3555 3552 5302-1	12 salles de 15 m <sup>2</sup> chaque. Lien entre les salles de joueurs connexes permettant d'agrandir les vestiaires.
3555	Blocs sanitaires (pour 2 salles des joueurs)	84			●	3554	6 blocs de 14 m <sup>2</sup> ( 3 douches, 2 toilettes, 2 lavab
3556	Blocs sanitaires arbitres	13			●	3557	Hommes et femmes (2 douches, 1 toilette, 1 lava
3557	Vestiaire des arbitres	10	6		●	3552 3556	6 casiers de 305mm de largeur
3558	Régie compétition	10			●	3552	
3559	Rangement	202			●	3552	8 dépôts de 10 m <sup>2</sup> et rangement pour buts
<b>Sous-total</b>		<b>6690</b>	<b>460</b>				

#### SECTEUR 4000 : SALLES POLYVALENTES

##### Groupe 4100 : Salles polyvalentes

4101	Salle multifonctionnelle	130			○ ●	2400 4102	Hauteur 2,8 m
4102	Rangement	15			●	4101	
4103	Salle d'entraînement	100	20		○ ● ●	2400 4104 4105	Possibilité de 20 équipements Hauteur 2,8 m
4104	Bureau / Évaluation	10	1		●	4103	
4105	Rangement	15			●	4103	
<b>Sous-total</b>		<b>270</b>	<b>21</b>				

#### SECTEUR 5000 : ESPACES DE SOUTIEN

##### Groupe 5100 : Soutien aux fonctions

###### Entretien du bâtiment

5101	Aire pour le personnel d'entretien	10	5				Casiers et aire de repos / 1 à 2 pers. en même temps
5102	Produits et équipement d'entretien	10					

###### Livraison et entreposage

5103	Quai de réception	25			○ ●	5105 5106 5307 5104	Accès vers l'extérieur
5104	Aire de transit	25			●	5103	
5105	Aire des déchets	12			○	5103	
5106	Aire de recyclage + compostage	20			○	5103	
<b>Sous-total</b>		<b>102</b>	<b>5</b>				

##### Groupe 5300 : Soutien au bâtiment

5301	Local des télécom	7					
5302.1	Conciergerie	10			○	3554	À proximité des salles des joueurs soccer
5302.2	Conciergerie	10			○	1107 1108 1109	À proximité des toilettes publiques
5302.3	Conciergerie	15			●	2102	Accès direct à la plage
5304	Salle équipement Déshumidificateur / Récupérateur de chaleur	120					Dryotron / Desert Aire (ou équivalent)
5305	Salle de filtration	175			○	2102 5102 5311 5312	Douche oculaire et corporelle

Construction d'un complexe sportif • Arrondissement de Saint-Laurent

Programme sommaire du concours

Concours d'architecture

Espace		m <sup>2</sup> nets requis	Capacité (personnes)	Norme	Groupe spatial	Lien de proximité	Informations additionnelles
5306	Corridor technique	385					Corridor technique complet pour chaque bassin
5307	Entreposage de produits chimiques	37			○	2100 5103	Douche oculaire et corporelle Accès uniquement de l'extérieur
5308	Rangement centralisé	80					
5310	Salle mécanique / électrique principale	182					
5311	Bassin d'équilibre piscine	15			○	5306	dimension estimée
5312	Bassin d'équilibre bassin récréatif	10			○	5306	(si requis) -> dimension estimée
5313	Bassin de temporisation	10			○	5306	Pour eaux de backwash/ dimension estimée
5314	Mécanique extérieure						
5315	Mécanique ascenseur	13					
	<b>Sous-total</b>	<b>1069</b>					

	<b>TOTAL</b>	<b>13022</b>	<b>1520</b>				
--	--------------	--------------	-------------	--	--	--	--